

Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO)

Qu'est-ce que le Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO)?

Dans son budget provincial de 2014, le gouvernement libéral de l'Ontario a annoncé la création du RRPO. Ce régime est un pas dans la bonne direction pour offrir aux travailleuses et travailleurs le régime de retraite décente dont ils ont besoin. Le RRPO cadre avec la proposition de la Fédération du travail de l'Ontario de mettre en place un régime obligatoire à prestations déterminées qui ressemble au Régime de pensions du Canada (RPC).

Unifor appuie cette proposition sur le fond. Pendant la période de consultation, nous entendons renforcer le RRPO pour garantir des pensions généreuses et une protection étendue aux travailleuses et travailleurs ontariens. Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des principales caractéristiques du RRPO.

Enjeux de l'Ontario en matière de retraite

- Seulement 37 % des Ontariens sont couverts par un régime de retraite privé.
- Les Ontariens, à l'instar de la majorité des Canadiens, n'épargnent pas assez d'argent pour leur retraite. En 2012, les droits inutilisés de cotisation à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) s'élevaient à 730 milliards de dollars au Canada. En Ontario seulement, les droits inutilisés de cotisation sont de 280 millions de dollars.
- Au Canada, les programmes de prestations de retraite, notamment la Sécurité de la vieillesse (SV) et le RPC, ne suffisent pas pour remplacer le revenu des salariés à revenu moyen.

Proposition de l'Ontario : le RRPO

Le meilleur moyen de renforcer le système de revenu de retraite consiste à bonifier le RPC. Or, le gouvernement fédéral continue de s'opposer à la bonification du RPC. Par conséquent, le gouvernement libéral de l'Ontario propose d'instaurer un régime provincial.

Le RRPO est censé être un régime obligatoire à prestations déterminées qui ressemble au RPC. Il serait financé à parts égales par les employeurs et les employés au moyen de cotisations maximales de 1,9 % chacune (3,8 % combinées) prélevées sur des gains allant jusqu'à 90 000 \$. Pour que le niveau de vie d'avant-retraite soit maintenu, les experts en retraite recommandent généralement un revenu de retraite remplaçant 70 à 80 % du revenu avant la retraite.

- **Les travailleuses et travailleurs qui gagnent annuellement 45 000 \$ verseraient des cotisations de 15 \$ par semaine au RRPO et recevraient une prestation maximale de 6 410 \$ par année jusqu'à la fin de leur vie. Une fois la SV, le RPC et le RRPO combinés, les prestations s'élèveraient à environ 23 000 \$ par année et remplaceraient approximativement 50 % de leur revenu avant la retraite.**
- **Les travailleuses et travailleurs qui gagnent annuellement 70 000 \$ verseraient des cotisations de 26 \$ par semaine au RRPO et recevraient une prestation maximale de 9 970 \$ par année jusqu'à la fin de leur vie. Une fois la SV, le RPC et le RRPO combinés, les prestations s'élèveraient à environ 29 000 \$ par année et remplaceraient approximativement 40 % de leur revenu avant la retraite.**
- **Les travailleuses et travailleurs qui gagnent annuellement 90 000 \$ verseraient des cotisations de 34,23 \$ par semaine au RRPO et recevraient une prestation maximale de 12 815 \$ par année jusqu'à la fin de leur vie. Une fois la SV, le RPC et le RRPO combinés, les prestations s'élèveraient à environ 32 000 \$ par année et remplaceraient approximativement 36 % de leur revenu avant la retraite.**

Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO)

Pourquoi est-il important que le RRPO soit obligatoire?

- Le gouvernement de l'Ontario reconnaît ce que nous savons tous : les régimes volontaires ne fonctionnent pas. Le REER est volontaire, et les droits inutilisés de cotisation s'élèvent à 280 milliards de dollars en Ontario.
- S'ils avaient le choix, la majorité des employeurs n'offriraient pas le RRPO.
- Les régimes de retraite à prestations déterminées requièrent des cotisations stables et prévisibles.

Le RRPO nuira-t-il à l'économie et entraînera-t-il des pertes d'emplois?

- Peu probable. Les mêmes préoccupations ont été soulevées lorsque, à la fin des années 1990, Paul Martin, alors ministre des Finances, a augmenté les cotisations au RPC de 75 % en 6 ans. Cette mesure n'a eu aucun effet mesurable sur l'économie, et le taux de chômage a même diminué pendant cette période.
- Le RRPO n'est **PAS** une cotisation sociale. C'est un régime d'épargne-retraite. En versant une modeste cotisation correspondant à 1,9 % de leurs gains, les Ontariens (et les travailleurs d'autres provinces qui souscriront au RRPO) verront leur revenu de retraite augmenter considérablement.
- Le président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), Dan Kelly, est le plus farouche opposant à l'instauration du RRPO. Le FCEI doit lever le voile sur son rôle dans la crise de la protection en matière de pensions. Si les membres de la FCEI offraient un régime de retraite à leur personnel, la protection en matière de pensions s'améliorerait grandement.

La prochaine génération de travailleurs bénéficiera le plus du RRPO.

- Les employeurs ne croient plus qu'il est de leur responsabilité de financer la retraite de leurs employés. Comme les régimes de retraite privés continuent de décroître, le système de retraite général sera beaucoup plus important pour la prochaine génération de travailleuses et travailleurs.
- Les jeunes travailleuses et travailleurs d'aujourd'hui auront plusieurs emplois et employeurs différents au cours de leur carrière. Un RRPO qui serait transférable et intégré au RPC dans le futur constituerait un moyen équitable et rentable pour tous les employeurs d'assurer la retraite de leur personnel.

Qu'en est-il des travailleurs à faible revenu et des travailleurs autonomes?

Certains points de détail liés au RRPO proposé n'ont pas encore été arrêtés et peuvent encore être débattus.

- Dans le cadre de sa proposition, le gouvernement a l'intention de tenir des consultations pour déterminer si le seuil de faible revenu du RRPO serait analogue à celui du RPC.
- Le gouvernement entend aussi tenir des consultations sur la meilleure façon d'aider les travailleurs autonomes à assurer l'avenir de leur retraite.
- Une consultation devrait aussi avoir lieu sur la position actuelle voulant que les employeurs qui offrent des « régimes de retraite comparables » ne soient pas obligés de cotiser au RRPO.